



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Haute Corse  
Arrondissement de Corte  
Commune d'Aléria

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

Le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

**Présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antionietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique

**Absents :** BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PERGOLA Marie-Ange

**Pouvoirs :** LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI),  
MAIORE Marie Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI),  
SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA)  
TADDEI Laurence (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été désigné pour remplir cette fonction.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2022  
Commission DSP Modalités de dépôt des listes des candidats  
Cession immobilière Parcelle E. 479  
Conclusion d'un bail emphytéotique avec la SAS ATUP-C  
Questions diverses

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 octobre 2022

Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS  
Approbation à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DÉPÔT DES LISTES A L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapport N° 2022/53 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation des conditions de dépôt des listes à l'élection des membres de la commission de délégation de service public : Les listes seront déposées ou adressées à la mairie d'Aléria au plus tard 3 jours avant la séance du conseil municipal au cours de laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission, - Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales, - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Monsieur Dominique VENTURINI indique que l'opposition ne présentera pas de liste de candidats.

---

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CESSION IMMOBILIÈRE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E.479**

Rapport N° 2022/54 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président,  
Approbation de la division de la parcelle E. 479 selon le plan de division présenté au conseil,  
Décision de céder à Monsieur Mickael BOUSSET une superficie de 415 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle précitée,  
Décision de conserver la jouissance d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> afin d'assurer le maintien de la desserte des propriétés communales voisines.  
Décision de fixer le prix de la cession effectuée au profit de M. BOUSSET à 8 300 €,  
Décision de donner tout pouvoir au maire pour passer les actes relatifs à ladite cession.

---

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ ATUP-C**

Rapport N° 2022/55 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation du principe de louer à la SAS ATUP-C sous la forme d'un bail emphytéotique une partie de la parcelle A.297 en vue d'y implanter un centre de dialyse.  
Décision de soumettre à l'approbation du conseil municipal le projet de promesse de bail emphytéotique administratif qui serait établi entre la commune et la société ATUP-C.

---

**QUESTIONS DIVERSES** : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a engagé des discussions avec le promoteur de la ZA de Presa di Mezzo et qu'à ce jour il manque une modification cadastrale et la signature d'un accord pour finaliser l'intégration dans le domaine communal de la voie privée qui traverse la ZA. Il indique que le conseil municipal sera régulièrement informé des avancées de ce dossier.

Le président de séance  
Ange-Joseph FRATICELLI, maire



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude FRANCESCHI, troisième adjoint

